



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Entreprises**

DGE

Stratégie 2022-2025

AVANT-PROPOS



Thomas Courbe
Directeur général
de la DGE

La France vit aujourd'hui un moment clé de la refonte de son modèle économique. Au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et sous l'autorité des Ministres, la direction générale des entreprises (DGE) mobilise tous les leviers de l'action publique pour créer les conditions d'une transformation du tissu économique français qui le place au meilleur niveau mondial, en l'inscrivant dans trois transitions majeures, qui constituent des défis mais également de nouvelles opportunités pour notre développement économique : l'autonomie stratégique, la planification écologique et la transition numérique.

L'importance de l'autonomie stratégique a été soulignée par la crise sanitaire, puis la guerre menée par la Russie en Ukraine, qui ont mis en exergue un certain nombre de dépendances industrielles et technologiques. Ces crises ont suscité une prise de conscience de l'importance de l'industrie, désormais considérée comme un élément essentiel de notre souveraineté mais également de notre développement économique, partout sur le territoire national. Pour y répondre, la DGE a œuvré à un renouveau de la politique industrielle, avec la conception et la mise en œuvre de France Relance, du plan d'investissement France 2030 ainsi que du renforcement de la politique industrielle européenne, en particulier lors de la présidence française de l'Union européenne durant laquelle les chefs d'États et de Gouvernement ont appelé à une réduction de nos dépendances dans six secteurs stratégiques (déclaration de Versailles du 11 mars 2022). La DGE a également piloté le renforcement de notre politique de sécurité économique, afin de protéger les technologies et les entités de recherche stratégiques pour la souveraineté économique de la France, face à une menace étrangère qui s'est à la fois intensifiée et diversifiée.

Accélérer la transition écologique devient une obligation alors que les effets du changement climatique se font plus prégnants dans la vie de nos concitoyens et de nos entreprises, appelant une transformation profonde de nos modes de production et de consommation. Les risques de rupture d'approvisionnement en gaz russe renforcent la nécessité de mettre en œuvre au plus vite la transformation de notre économie, vers davantage de sobriété ainsi que vers le recours à un mix énergétique bas-carbone et souverain. Pour accélérer ces transformations, la DGE conçoit et met en œuvre des dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie qui permettront à terme d'atteindre la baisse de 35% des émissions du secteur industriel prévue par la stratégie nationale bas-carbone actuelle à horizon 2030. Ces efforts doivent être amplifiés et étendus dans le cadre d'une réelle planification afin de permettre à chaque entreprise, dans tous les secteurs, d'effectuer sa transition écologique par des dispositifs adaptés à ses besoins.

A ces deux transformations majeures s'ajoute celle de la transition numérique qui entre désormais dans une phase de maturité, et dont

les effets doivent profiter à l'ensemble des entreprises et de la société. Le numérique offre des perspectives dans tous les secteurs d'activité mais soulève par son omniprésence et sa capacité à générer des offres disruptives des questions d'indépendance technologique, de répartition de la valeur et de rapport au travail et à la donnée.

Ces trois transitions dessinent les contours d'un modèle nouveau de croissance européen. Les entreprises françaises doivent être préparées à y répondre.

Pour répondre à ces défis, la DGE met en œuvre des politiques à l'échelle européenne et suscite des projets d'investissements conjoints avec d'autres Etats membres à chaque fois que c'est possible, car l'Europe est souvent l'échelon pertinent pour disposer des leviers adéquats et atteindre les effets d'échelle nécessaires.

Les politiques publiques qu'elle propose sont élaborées avec l'objectif d'en maximiser les effets et d'en limiter les éventuels effets d'aubaine. À cette fin, elle recourt à des travaux d'analyse et de prospective, pour simuler et évaluer l'impact des mesures proposées, en lien direct avec le milieu académique et en concertation avec les parties prenantes.

Les priorités d'action de la DGE se déclinent autour de ces trois grandes transitions, avec un impératif de mise en œuvre au plus près des acteurs économiques, grâce à une organisation agile et innovante.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
AUTONOMIE STRATÉGIQUE	5
PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE	7
TRANSITION NUMÉRIQUE	9
PROXIMITÉ ET TERRITOIRES	11
CONCLUSION	13

AUTONOMIE STRATÉGIQUE

Incarner le renouveau de la politique industrielle, étroitement conjuguée à notre politique d'innovation à l'échelle nationale comme européenne, pour garantir la place de l'économie française dans la compétition mondiale.

Après des décennies de désindustrialisation passive, la succession de crises que l'Europe et le monde traversent depuis quelques années a mis en lumière l'importance des enjeux de souveraineté et de résilience de notre économie, et en particulier de notre industrie. La nécessité d'agir pour réduire nos dépendances stratégiques est désormais un constat partagé en France comme en Europe. La DGE porte dans ce cadre le renouveau de la politique industrielle française autour de trois axes majeurs : le renforcement de la compétitivité française par l'amélioration des conditions cadres, une politique volontariste de soutien direct aux industries stratégiques ainsi qu'une action renforcée en matière de sécurité économique :

a. La DGE s'attache en premier lieu à créer des conditions cadres qui soient les plus favorables au développement de l'activité économique tout en respectant les engagements environnementaux et sociaux de la France. Elle adoptera pour ce faire, notamment dans les discussions interministérielles, une approche globale qui vise la simplification de l'environnement juridique et administratif des entreprises comme gage de croissance, de sécurité juridique et d'efficacité.

Dans un environnement incertain dans lequel les difficultés d'approvisionnement ou les prix inédits de l'énergie peuvent fragiliser les entreprises, la DGE veillera à ce que les entreprises, en particulier industrielles, bénéficient d'une énergie aussi compétitive, propre et fiable que possible. Elle contribuera à la constitution de filières industrielles solides et à des relations constructives entre grands donneurs d'ordre et sous-traitants. La DGE renforcera également ses actions, pour soutenir le développement des compétences, indispensables à notre croissance économique notamment au travers de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences » de France 2030 doté de 2,5 Md€ pour soutenir des formations dont aura besoin notre économie au cours des prochaines années, sur les secteurs stratégiques visés par France 2030 (intelligence artificielle, cyber-sécurité, transitions industrielles comme le développement des véhicules électriques ou de la filière hydrogène...).

b. En parallèle de ces politiques publiques « horizontales », la DGE met en œuvre des actions « verticales », fondées sur l'analyse du potentiel des marchés d'avenir et des atouts de l'économie française. C'est l'objectif notamment du plan France 2030, doté de 54 Md€ et qui a pour ambition de soutenir des projets à la pointe de l'innovation des secteurs les plus stratégiques et vise l'émergence de nouveaux champions français par exemple dans la santé (santé digitale, thérapies innovantes et bioproduction) ou dans l'innovation verte (décarbonation de l'industrie, technologies de l'hydrogène décarboné, recyclage, etc.). La DGE s'attachera par ailleurs à favoriser l'appropriation de ces technologies par l'ensemble du tissu économique français en s'appuyant sur le travail de mobilisation des écosystèmes régionaux par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Elle veillera à les protéger des tentatives de prédation et de déstabilisation extérieures.

Pour être efficace, notre politique industrielle doit s'inscrire à l'échelle européenne. La DGE a ainsi joué un rôle moteur pour la mise en œuvre de projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), qui permettent aux Etats membres de coordonner leur politique industrielle et leurs investissements dans des secteurs stratégiques. Elle poursuivra la mise en œuvre des cinq PIIEC actuels, dans les secteurs du *Cloud*, de l'hydrogène, de la batterie, de la microélectronique et de la santé, qui permettront de faire émerger de nouveaux champions européens. Elle s'impliquera également pour que la future initiative européenne sur les matières premières contribue

efficacement à cette ambition d'autonomie stratégique. Cette action de positionnement de nos entreprises sur les marchés d'avenir se complète d'un effort de relocalisation en France de la production des produits les plus critiques. France Relance, en accompagnant près de 800 projets de localisation ou relocalisation, avait amorcé ce soutien à des industries stratégiques (santé, alimentation, électronique, intrants essentiels pour l'industrie, etc) ou ayant un impact majeur sur le quotidien des français (biens de consommation tels que vélos, bonnets, jouets ou bottes de pluie). Ces différents projets contribuent à notre souveraineté, à la résilience de l'industrie française, à la préservation ou la création d'emplois dans nos territoires et à l'amélioration du solde de la balance commerciale française.

c. Enfin, la DGE participe à la mise en œuvre de la politique publique de sécurité économique, c'est-à-dire l'ensemble des mesures qui permettent de repérer et de neutraliser des menaces économiques étrangères sur des actifs stratégiques pour l'économie française. Chaque année, la DGE, avec le concours des administrations partenaires et le réseau des délégués à l'information stratégique et à la sécurité économiques en services déconcentrés, détecte près de 500 alertes de sécurité économique et met en échec de nombreuses opérations dangereuses pour la souveraineté, par des actions combinant plusieurs leviers comme le contrôle des investissements étrangers en France soumis à autorisation préalable en lien avec la DG Trésor, la loi de blocage de 1968 et les prises de participation financières publiques.

La DGE met également en œuvre un contrôle rigoureux et responsable des exportations de biens à double usage, en cohérence avec nos objectifs de sécurité internationale, en limitant au strict nécessaire les contraintes qui pèsent sur les entreprises, dans un contexte économique difficile et concurrentiel. Les exportations de biens à double usage concernent souvent des secteurs stratégiques pour nos priorités en matière de politique industrielle et notamment celles de France 2030. Le rayonnement de notre savoir-faire et de nos produits à l'international permet de moderniser la production, d'innover et de renforcer la compétitivité des entreprises françaises face à une concurrence étrangère de plus en plus forte.

Nos objectifs stratégiques pour renforcer l'autonomie stratégique de la France :

- Atteindre à horizon 2030 les objectifs suivants en matière de renforcement de notre souveraineté industrielle dans le cadre de France 2030 : produire 20 biomédicaments en France, 2 millions de véhicules électriques ou hybrides, doubler la production de composants électroniques et disposer de 4 giga-factories de batteries sur le territoire, développer le premier avion bas-carbone.
- Renforcer la politique industrielle de l'Union Européenne en atteignant les objectifs de l'agenda de Versailles, en particulier grâce à la mise en œuvre des cinq PIIEC décidés pour faire émerger en Europe de nouvelles capacités de production et réduire nos dépendances stratégiques dans les secteurs du cloud, de la batterie, de la santé, de l'électronique et de l'hydrogène.
- Soutenir la compétitivité de notre industrie en mobilisant de façon coordonnée au niveau territorial un ensemble de leviers : simplification des formalités administratives (programme sites industriels clés en main), accompagnement global dans le cadre de « Territoires d'industrie », soutien au développement des compétences.
- Consolider notre politique de sécurité économique en mettant l'accent sur l'accompagnement des entreprises stratégiques, en protégeant mieux nos écosystèmes d'innovation et de recherche publique et en développant une filière française de l'intelligence économique.

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Fédérer les acteurs économiques autour de nos objectifs de décarbonation, en permettant à chaque entreprise de se les approprier grâce à un accompagnement dédié et en soutenant le développement sur notre territoire des technologies clés pour notre transition écologique

La décarbonation des entreprises est une priorité dans l'ensemble des secteurs de l'économie (industrie, numérique, économie de proximité, etc.) pour laquelle l'ensemble des services nationaux et régionaux doivent être mobilisés. A titre d'exemple, l'industrie manufacturière était la quatrième source d'émission de gaz à effet de serre au niveau national (18 % de l'inventaire national). Dans le cadre de France Relance, 1,3Md€ a été consacré à la décarbonation des sites industriels les plus émetteurs, pour 4,7Mt eqCO₂ économisées par an. La DGE amplifie cet effort dans le cadre France 2030 qui consacre 5 Md€ à cet objectif afin d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) de réduction de 35% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2015. Elle mettra également en œuvre les nouvelles orientations dessinées par le Président de la République en novembre 2022, visant à inviter les industriels à accroître leurs efforts de décarbonation à travers des feuilles de route ambitieuses et des points d'étapes réguliers.

Nous devons désormais massifier cet effort en accompagnant les entreprises, industrielles mais également des services, dans leur décarbonation à travers une logique de planification. Les PME et TPE représentent 99,8 % des entreprises françaises. Leur transition écologique est indispensable à l'atteinte de nos objectifs climatiques, mais elle n'est pas forcément à la portée de chacune d'entre elles. C'est pourquoi un premier dispositif d'accompagnement de ces entreprises par des diagnostics d'impact environnemental a été confié en 2020 aux chambres de commerce et d'industrie et aux chambres de métiers et d'artisanat. La DGE concevra la montée en puissance de ces accompagnements : notre ambition est aujourd'hui de massifier la transition écologique des TPE/PME, afin d'obtenir des résultats rapides en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en faisant en sorte que nos entreprises gagnent en compétitivité et qu'elles répondent aux attentes exprimées par les consommateurs. Ces actions seront également indispensables à court-terme pour accompagner l'économie française dans la gestion des économies d'énergie qui permettront de faire face à la réduction de l'approvisionnement en gaz russe.

En mobilisant des soutiens financiers et en s'appuyant sur les DREETS, la DGE doit inciter les entreprises à anticiper les impacts de la transition écologique sur leur activité tout en maintenant leur compétitivité : investissements dans des procédés et technologies décarbonés, réduction de la consommation énergétique, renforcement de la responsabilité des producteurs, développement de l'écoconception et maîtrise de la consommation des ressources naturelles, promotion de l'empreinte environnementale comme un critère d'appréciation de la qualité des produits et services. Notre action se traduit par l'établissement de feuilles de route sectorielles, comme pour le secteur numérique en soutenant le développement du reconditionnement en France ou encore pour le secteur du tourisme en faisant du développement durable un axe de valorisation de l'offre française.

La transition écologique représente une opportunité pour développer sur notre sol certaines productions ainsi que de nouveaux services environnementaux à haute valeur ajoutée. La DGE soutient l'émergence d'une offre française dans les technologies clés pour la transition écologique (énergies renouvelables, nucléaire, hydrogène, batteries, économie circulaire...) dans le cadre de France 2030, dont 50 % des 54 Md€ de financements seront consacrés à la décarbonation. Elle s'attachera également à développer, en lien avec les filières, des stratégies

de sécurisation de notre approvisionnement en matériaux rares, intrants indispensables à notre transition.

La transition écologique doit également conduire à concevoir un modèle de croissance permettant d'éviter les fuites de carbone et plus globalement à nous assurer que nos partenaires commerciaux respectent les standards sociaux et environnementaux européens. La DGE s'attachera ainsi, dans son domaine de compétences et en articulation avec la DG Trésor, à la promotion d'une politique commerciale au niveau européen fondée sur le maintien ou le développement des conditions d'une concurrence équitable, transparente et efficace : égalité de traitement réglementaire et normatif, défense des intérêts commerciaux des entreprises de l'UE, concurrence équitable et réciprocité vis-à-vis des autres États. Elle participe ainsi à l'élaboration des positions françaises pour plusieurs textes majeurs comme le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), le règlement batteries ou la proposition de règlement sur l'écoconception des produits durables, qui permettront d'assurer que les entreprises des pays tiers sont soumises aux mêmes standards environnementaux que les entreprises européennes quand nous importons leurs produits. Elle continuera de contribuer à la mise en œuvre du paquet législatif européen « Fit for 55 » (« Ajustement à l'objectif 55 ») qui a connu des avancées majeures lors de la présidence française de l'Union européenne.

Nos objectifs stratégiques pour permettre à l'économie française d'atteindre ses objectifs climatiques :

- Atteindre l'objectif d'une réduction de 35% des gaz à effet de serre de l'industrie à horizon 2030 en faisant appliquer les feuilles de route de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) en soutenant massivement les investissements de décarbonation à travers le plan France 2030 (5 Md€) et mettre en œuvre les ambitions rehaussées fixées par le Président de la République à travers une planification écologique par filière, par technologie et par sites.
- Soutenir le verdissement du numérique en favorisant l'écoconception des produits et en accompagnant le développement du reconditionnement en France.
- Développer des filières françaises nécessaires à la transition écologique : faire émerger des solutions innovantes dans le domaine du photovoltaïque, de l'éolien flottant et des réseaux énergétiques, réaliser en France des réacteurs nucléaires de petite taille et innovants (SMR) et faire de notre pays le leader de l'hydrogène décarboné.
- Accompagner les TPE/MPE dans leur transition écologique à travers des dispositifs d'aides et en proposant des diagnostics individuels à ces entreprises pour leur permettre de réduire leur consommation énergétique.

TRANSITION NUMÉRIQUE

Poursuivre nos actions pour renforcer notre souveraineté numérique et permettre à toutes les entreprises de tirer profit de la transition numérique

Renforcer notre souveraineté numérique implique de soutenir l'émergence d'une offre française et européenne sur les secteurs stratégiques à la fois en termes d'approvisionnements pour nos industries (comme les semi-conducteurs) mais également sur les technologies numériques critiques (*Cloud*, cyber-sécurité, intelligence artificielle, quantique, réseaux du futur...). Chacun de ces secteurs bénéficie d'une stratégie dédiée et soutenue par l'État avec France 2030. Dans ce cadre, la mission French Tech est particulièrement mobilisée pour accompagner les start-ups les plus prometteuses sur ces secteurs stratégiques. L'objectif est notamment de permettre l'émergence de 100 licornes dont 25 licornes vertes et 10 décacornes d'ici 2030.

Afin d'accélérer la montée en gamme de l'économie française, la DGE favorise l'adoption des technologies et usages du numérique, en soutenant l'investissement et en déclenchant le « passage à l'acte » numérique, notamment pour les PME. Ainsi, depuis sa création, le dispositif « France Num » a permis de déployer près de 150 000 accompagnements auprès de TPE/PME pour les encourager dans leur transition numérique. Les efforts pour soutenir la numérisation des TPE et PME permettront d'accroître la productivité de plus de 200 000 entreprises jusqu'à 2 % à l'horizon de trois ans. La numérisation concerne également les entreprises industrielles que la DGE s'attache à aider dans la modernisation de leurs chaînes de production, enjeu majeur pour notre compétitivité. L'action de la DGE a bénéficié *via* France Relance à de très nombreuses entreprises pour leur numérisation : 8 000 PME ou ETI - soit plus du quart du total des PME/ETI industrielles françaises – ont été subventionnées pour numériser leur outil de production.

Notre souveraineté numérique dépend également de la capacité de notre économie à tirer parti des opportunités offertes par la transition numérique. Pour ce faire, la DGE accompagnera l'émergence des nouveaux modèles économiques liés à l'économie numérique afin d'en faire des opportunités pour le développement de l'emploi et de garantir un niveau minimal de protection à tous les travailleurs, notamment sur les plateformes internet. Elle œuvrera pour l'accès de toutes les entreprises et citoyens à des infrastructures numériques de qualité au travers du plan France Très Haut Débit, qui prévoit la généralisation des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire à horizon 2025, mais également à travers le développement du réseau 4G/5G.

Enfin, notre souveraineté numérique passe aussi par notre autonomie réglementaire, c'est-à-dire notre capacité à définir et à faire prévaloir nos règles face aux acteurs dominants. C'est pourquoi la DGE continuera à promouvoir la réglementation comme un outil à part entière de la politique économique française dans le numérique. La DGE porte dans ce cadre une attention particulière au développement des plateformes numériques systémiques et à leur impact sur le partage de la valeur entre offreurs de solutions, entreprises utilisatrices et travailleurs indépendants. Elle a ainsi activement contribué à l'élaboration du nouveau cadre réglementaire européen incarné par le « Digital Markets Act » (DMA) et le « Digital Services Act » (DSA), qui prévoient des obligations de vigilance, de transparence et modération renforcées pour les grandes-plateformes tout en garantissant les conditions d'une concurrence équitable, notamment par l'interdiction de certaines pratiques. Elle accompagne également les entreprises françaises dans la protection de leurs données sensibles à travers le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE) de la DGE qui est l'interlocuteur unique pour les entreprises confrontées à des demandes étrangères de communication d'informations sensibles (loi du 26 juillet 1968).

Nos objectifs stratégiques pour accompagner la transition numérique :

- Atteindre les objectifs de France 2030 concernant les technologies critiques du numérique : intelligence artificielle, *cloud*, cyber-sécurité, technologies quantiques, 5G/6G et réseaux du futurs.
- Amplifier l'action de la Mission French Tech afin d'atteindre l'objectif de 100 licornes à l'horizon 2030, dont 10 décacornes et 25 licornes vertes.
- Accélérer la numérisation des PME à travers l'initiative France Num.
- Généraliser l'accès à la fibre optique sur tout le territoire en exécutant le plan France très haut débit et en créant un droit à l'accès au très haut débit pour tous dès 2023.
- Poursuivre la réglementation du numérique en droit français suite à l'adoption des deux règlements européens majeurs - « Digital Market Act » et « Digital Service Act » - qui renforcent les règles pour éviter les pratiques déloyales des très grandes plateformes et empêchent la prolifération des contenus illicites, haineux ou de désinformation, ainsi que la diffusion de produits contrefaits ou dangereux.

PROXIMITE ET TERRITOIRES

Mettre en œuvre les politiques publiques au plus près des bénéficiaires finaux en fédérant l'ensemble des réseaux d'accompagnement des entreprises

Après avoir configuré les mesures d'urgence qui ont permis aux entreprises de l'économie de proximité de traverser la crise sanitaire sans défaillances massives, la DGE accompagne leur adaptation. Il s'agit d'imaginer et de faire émerger des projets créateurs de valeur et de stimuler de manière transverse le développement, l'adaptation et la performance de tous les acteurs économiques : services marchands, artisans, commerçants, professions libérales et acteurs de la logistique.

Le secteur du tourisme doit être renforcé par le plan Destination France qui mobilise 1,9 Md€ sur trois ans dans l'objectif de conforter la France dans sa place de leader mondial du tourisme et de faire de l'Hexagone la première destination pour le tourisme durable d'ici à 2030. Le comité de filière dédié au suivi du plan sera rénové et la DGE assurera la montée en puissance de ses travaux, pour que les acteurs réfléchissent ensemble aux actions à mettre en œuvre sur des thématiques majeures pour la croissance du secteur comme l'exploitation des données, le recrutement, la préservation des passages naturels.

Les instances de représentation du secteur du commerce seront également renouvelées avec la création du Conseil national du commerce qui doit permettre aux acteurs de s'associer autour d'une feuille de route commune en matière de transition écologique et d'évolution de l'urbanisme commercial. La DGE sera motrice en la matière en expérimentant deux dispositifs permettant de définir un modèle économique pour la restructuration des zones commerciales ainsi que le soutien au commerce rural.

D'autres services connaissent également des mutations profondes, c'est le cas en particulier du secteur du transport de marchandises et de la logistique, qui représente plus de 10% des émissions annuelles de gaz à effet de serre de la France. La DGE l'accompagnera dans sa transition écologique.

De manière générale, afin de mobiliser les acteurs économiques et de répondre aux principaux défis de l'économie française, la DGE ancre son action au niveau territorial, avec l'objectif de maximiser son impact, grâce à l'action des services économiques de l'Etat en région, au sein des DREETS. Il s'agit d'un maillon indispensable, qu'il s'agisse de mettre en œuvre les dispositifs de soutien à l'investissement industriel (industrie du futur, décarbonation, dynamiques de bassins industriels...), les politiques en faveur des TPE/PME (soutien à l'entrepreneuriat et à la transformation numérique) ou du déploiement d'un accompagnement global des entreprises : diffusion de la culture de sécurité économique et accompagnement des entreprises en difficultés.

S'agissant spécifiquement de l'accompagnement des entreprises en difficulté, les Commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) jouent un rôle pivot au sein des écosystèmes régionaux, qu'ils animent sur le sujet de la prévention et du traitement de la défaillance d'entreprise. Ils contribuent au déploiement des mesures de soutien à l'économie et prennent en charge les situations individuelles d'entreprises en difficulté.

Par ailleurs, la DGE déploie également son action au niveau local grâce au co-pilotage du programme « Territoires d'industrie », qui vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux de réindustrialisation de 146 territoires industriels. Grâce à une démarche partenariale avec les industriels, les collectivités et les DREETS, plus de 1800 projets sur-mesure ont été conçus autour du développement des compétences, du recrutement, du foncier productif ou de

l'attractivité de l'industrie. Dans ce cadre, la DGE accompagne plus spécifiquement les territoires industriels vulnérables et fragilisés, à travers le dispositif « rebond industriel » pour développer de nouvelles activités et s'assurer que l'industrie y reste une perspective d'avenir.

De manière plus spécifique, la Mission French Tech et son réseau de capitales et de communautés assurent que les start-ups disposent d'un interlocuteur dédié sur tout le territoire, capable de les accompagner dans leurs démarches, de soutenir leur développement et de fédérer les acteurs émergents sur des thématiques communes à impact (Green Tech, start-ups industrielles, place des femmes dans la Tech...).

Enfin, la DGE fait de l'accessibilité de l'information et de l'effectivité des droits des entreprises une priorité de son action : l'action publique doit être lisible et la simplification pour les usagers au cœur de la démarche de conception des politiques portées par la direction. Elles reposent sur une communication fréquente, ciblée et orientée vers les bénéficiaires finaux et une proximité avec les entreprises et fédérations professionnelles. La DGE conduit à cette fin des travaux visant à unifier et simplifier les sources d'informations, avec par exemple le site unique d'information « Entreprendre » ou le guichet unique, réforme ambitieuse issue de la loi PACTE, qui permettra de faciliter les démarches des entreprises. Ce déploiement des politiques publiques au plus près des entreprises passe également par l'action des réseaux consulaires (CCI/CMA) dont la DGE assure la tutelle. Le renouvellement des contrats d'objectifs pluriannuels (COP) permettra de centrer encore davantage l'action des chambres sur le déploiement des politiques publiques portées par l'Etat en matière de transition écologique, de transition numérique et d'accompagnement des entreprises.

Nos objectifs stratégiques en faveur d'une action au plus près des bénéficiaires :

- Renforcer le secteur du tourisme par le plan Destination France qui mobilise 1,9 Md€ sur trois ans dans l'objectif de conforter la France dans sa place de leader mondial du tourisme et de faire de l'Hexagone la première destination pour le tourisme durable d'ici à 2030.
- Soutenir le commerce de proximité en accompagnant la création du Conseil national du commerce et en déployant les expérimentations liées à la restructuration des zones commerciales et au soutien au commerce rural.
- Poursuivre la simplification des démarches des entreprises, notamment en mettant en œuvre au 1^{er} janvier 2023 le guichet unique qui assurera les formalités de gestion des entreprises.
- Mobiliser l'ensemble des partenaires économiques régionaux via les DREETS pour participer à la conception des politiques publiques, à leur appropriation, à leur mise en œuvre et à leur amélioration continue.

Conclusion

Les agents de la DGE seront pleinement mobilisés dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques sur chacun de ces grands axes.

L'efficacité de la DGE repose sur le mode d'organisation qu'elle a su construire, en étant l'une des administrations centrales à l'avant-garde de la transformation publique avec la mise en place du mode projet dès 2018. Le mode projet nous a permis de responsabiliser davantage les agents, de gagner en souplesse et en transversalité. Il implique également la diffusion d'une culture du résultat dans chacune de nos politiques publiques, avec une évaluation régulière de notre impact. Quatre ans après cette réforme, les résultats sont réels et se traduisent par une progression de la satisfaction au travail de la majorité des agents de la DGE.

La direction étant au cœur du financement des investissements dans le cadre du plan de relance et de France 2030, elle poursuivra sa transformation en renforçant sa culture de maîtrise des risques et la montée en puissance du contrôle interne.

Pour travailler de façon toujours plus agile et efficiente, nous renforcerons également l'accompagnement des agents dans l'appropriation de notre offre d'outils numériques et collaboratifs, qui sera enrichie.

Notre efficacité collective dépend aussi de notre capacité à attirer les talents et proposer des parcours de carrière attractifs. La politique d'accompagnement individuel des agents sera poursuivie et amplifiée. A l'avant-garde de la transformation de l'action publique, notre direction se saisira des enjeux d'inclusion et d'éco-responsabilité. A ce titre, nous poursuivrons le déploiement de notre plan directionnel en faveur de l'égalité professionnelle notamment avec la montée en puissance du programme Potenti'elles, qui vise à offrir un accompagnement dédié aux femmes de la direction. Nous nous engagerons également dans la voie de l'éco-responsabilité, avec l'objectif notamment d'atteindre le zéro-papier dès 2023.

